

ENGAGEMENT ET PRISE DE CONNAISSANCE DES MESURES MISES EN PLACE AUX JARDINS BIO CAMPANIPOL POUR LA SAISON 2020



- Je reconnais avoir pris connaissance des informations transmises aujourd'hui concernant les mesures mises en place aux Jardins Bio Campanipol pour la saison 2020, ou jusqu'à révision par la direction de l'entreprise. Parmi celles-ci, notons entre autres :
 - Interdiction d'occuper un emploi ailleurs qu'à la ferme, à moins d'entente déjà en vigueur entre une autre entreprise fournisseur et les Jardins Bio Campanipol pour le partage d'une ressource, de ma première journée à ma dernière journée de travail pour la saison;
 - Interdiction de me rendre disponible sur d'autres entreprises pour offrir gracieusement mon aide;
 - Obligation de respecter les mesures de distanciation sociale et/ou de confinement prescrites par le gouvernement;
 - Déclaration obligatoire dès l'apparition, chez moi ou chez une personne avec qui je cohabite (coloc, enfant, conjoint(e), etc.) d'un des symptômes suivants :
 - Fièvre
 - Apparition ou aggravation d'une toux
 - Difficultés respiratoires
 - Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
 - Symptômes de gastro-entérite
 - Interdiction d'accueillir des visites personnelles sur le site de la ferme;
 - Obligation de maintenir, lorsque possible, la distance physique de 2 mètres avec mes collègues et/ou employeurs. Lorsque cette distanciation est impossible, le port du masque fourni par l'entreprise sera obligatoire;
 - Obligation de nettoyer (solution désinfectante) les items personnels ayant été, ou qui seront, utilisés sur les lieux de la ferme à mon arrivée, et à la fin de mon quart de travail;

- Obligation de respecter les consignes d'hygiène mis en place au sein de l'entreprise :
 - Tousser ou éternuer dans mon coude
 - Ne pas porter mes mains (gantées ou non) à mon visage ou à mon masque
 - Jeter immédiatement mes mouchoirs usagés dans les poubelles prévues à cet effet
 - Déposer les masques utilisés (doivent être changés MINIMALEMENT après chaque journée de travail) dans le bac hermétique prévu à cet effet pour qu'ils soient nettoyés à la ferme.
 - Laver mes mains avec du savon, ou les solutions désinfectantes mises à ma disposition, de façon régulière, pendant au moins 20 secondes chaque fois.
 - Ne pas manger pendant le transport, ni en effectuant une tâche et toujours laver mes mains après avoir mangé.

Notez que toutes ces mesures peuvent être revues en tout temps pour les gestionnaires, en fonction des consignes et dispositions gouvernementales et pour assurer et maintenir la sécurité de l'équipe et de la clientèle de l'entreprise.

Notez aussi que, pour des raisons de santé apparentes ou une présomption de contamination possible, les dirigeant(e)s se réservent le droit de refuser l'accès d'un employé à la ferme pour une durée qu'ils détermineront le cas échéant.